

[Relations école-famille : Dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants](#) [1]

[Dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants au titre de l'année scolaire 2017](#) [2]

Circulaire n° 2017-060 du 3 avril 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 15 du 13 avril 2017

Cette circulaire a pour objet de redéfinir les objectifs et les modalités de gestion du dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (Oepre) au titre de l'année 2017. Elle abroge ainsi la circulaire n° 2014-165 du 14 novembre 2014. Le dispositif Oepre a été déployé pour permettre aux parents étrangers allophones de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants en contribuant ainsi à améliorer leurs chances de réussite à l'école en bénéficiant de formations prises en charge par l'État.

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/relations-%C3%A9cole-famille-dispositif-ouvrir-l%C3%A9cole-aux-parents-pour-la-r%C3%A9ussite-des-enfants>

[2] http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115286